



OBJET : Groupement de commandes – La Présidente du syndicat Mixte « La Grande
Location de véhicules frigorifiques Tablée »,
VU le Code Général des Collectivités
Territoriales et notamment son article
L.2122.22.,
VU la délibération du Comité Syndical du
7 septembre 2020 portant sur la délégation de
pouvoirs à la Présidente,

DECIDE :

Article 1 : Un marché ordinaire de services, passé selon la procédure adaptée, est signé entre le Syndicat Mixte « La Grande Tablée », représentée par sa Présidente, Madame Nathalie JEANNET, et la société LE PETIT FORESTIER, domicilié à Dijon (21000) représentée par Sylvain DUPONT, Directeur Général.

Article 2 : Ce marché a pour objet la location de véhicules frigorifiques pour le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée »

Article 3 : La durée du marché est douze mois à compter de la notification du contrat. Il est reconductible trois fois de manière tacite, douze mois par reconduction, soit une durée de 4 ans maximum.

Article 4 : La dépense prévisionnelle est d'un montant annuel de 44 112,00 € HT soit 52 934,40 € TTC par an. Elle est inscrite sur le budget 2023.

Article 5 : Madame la Directrice du Syndicat Mixte « La Grande Tablée » est chargée de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux services chargés du Contrôle de Légalité :

- Finances,
- Trésorerie,
- Commande Publique
- Syndicat Mixte « La Grande Tablée »,

Fait à DOLE, le **12 SEP. 2023**

**La Présidente du Syndicat Mixte
La Grande Tablée,**

Nathalie JEANNET



Accusé de réception en préfecture
039-200044352-20230912-D04-2023-AU
Date de réception préfecture : 12/09/2023